

**Elaboration de la deuxième génération du schéma d'organisation sociale et
médico-sociale en faveur de la famille,
de l'enfance et de la jeunesse du Loiret**

Conseil Général du Loiret –

Préfecture du Loiret

18 février 2003

1^{ère} phase : ANALYSE DIAGNOSTIC

3^{ème} étape : analyse des questionnaires - Version 18 février 2003

Sommaire

1.	Les questionnaires relatifs à la prévention	2
1.1	Présentation des établissements ayant répondu	2
1.2	Les publics accueillis et leur évolution	2
1.3	Les articulations institutionnelles	5
1.4	Synthèse des résultats sur la prévention	11
2.	Les questionnaires relatifs à la protection	12
2.1	Présentation des établissements ayant répondu	12
2.2	Les publics accueillis et leur évolution	12
2.3	Les articulations institutionnelles	15
2.4	Organisation de la vie des établissements	19
2.5	Synthèse des résultats sur la protection	21

1. Les questionnaires relatifs à la prévention

1.1 Présentation des établissements ayant répondu

Au 4 décembre 2002, 18 questionnaires sur 117 ont été reçus en retour, soit un taux de réponse de 15,38 %. Le traitement suit l'ordre des questions. Pour les questions fermées de type oui/non, nous considérons les non-réponses en tant que telles, sans les interpréter, bien qu'elles soient parfois nombreuses. Les résultats sont présentés à partir des déclarations de ces 18 établissements et n'ont pas de caractère exhaustif pour l'ensemble du département.

Parmi les 18 questionnaires retournés, 9 émanent de haltes garderies ou de crèches. Les autres réponses concernent des structures accueillant des publics variés : IME, foyers de jeunes travailleurs, centres de formation ou socio-culturel notamment.

En grande majorité (15 questionnaires sur 18), ce sont les Directeurs d'établissement qui ont rempli le questionnaire.

1.2 Les publics accueillis et leur évolution

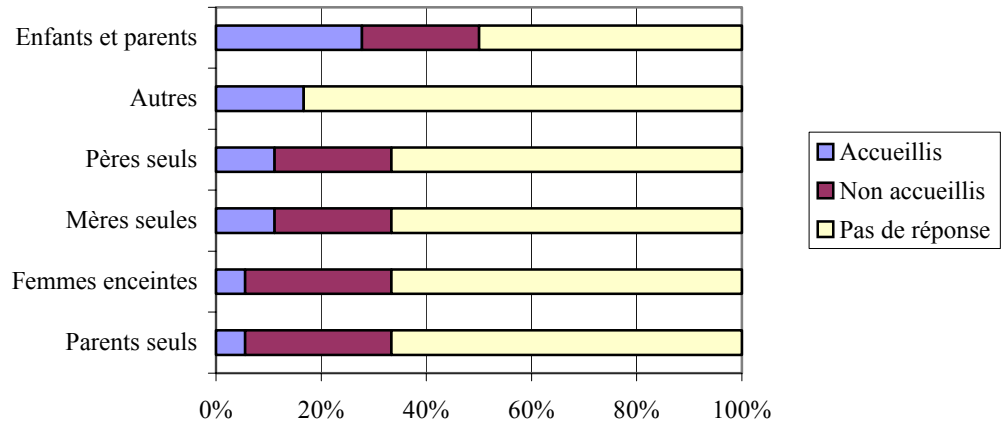
1.2.1 *Publics accueillis*

Comme le montre le graphique ci-dessous, la plupart des établissements interrogés accueillent principalement des enfants seuls. Cependant, les types de public accueillis sont variés et rarement exclusifs.

La catégorie "autre" regroupe 3 établissements accueillant :

- des jeunes de moins de 26 ans,
- tout type de public,
- des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

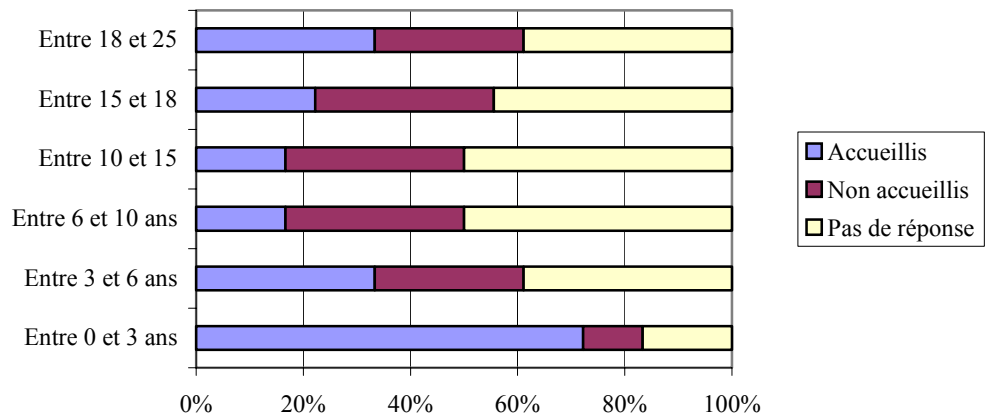
Principaux types de public accueillis



Les enfants accueillis ont des âges variés selon les établissements : si certains sont spécialisés sur une tranche d'âge (notamment les crèches et haltes garderies, nombreuses à répondre au questionnaire), d'autres accueillent en revanche une population plus large, de 0 à 18 ans par exemple.

A noter : plus de 30 % des établissements ayant répondu accueillent des 18-25 ans, dont 2 établissements qui accueillent principalement des jeunes de cette tranche d'âge.

Tranche d'âge des enfants accueillis



1.2.2 Les actions menées

Les actions les plus courantes concernent :

- le soutien à la parentalité, cité par 10 établissements, dont 6 haltes garderies, ce qui est paradoxal puisque ces établissements accueillent principalement des

enfants seuls. Ce constat appelle la nécessité d'une définition de cette notion qui soit commune à l'ensemble des professionnels.

- l'aide à l'insertion, citée par les 6 établissements n'accueillant pas uniquement des enfants.
- la santé, citée par 2 établissements accueillant des enfants ou jeunes handicapés, 2 établissements accueillant des enfants seuls ou avec leurs parents et 1 établissement accueillant uniquement des enfants seuls.

D'autres types d'actions sont menés, comme le suivi psychologique, des groupes de parole ou des activités d'éveil, dans une moindre mesure cependant.

ACTIONS MENEES	Nombre d'établissements ayant cité ce type d'action
Soutien à la parentalité	10
Actions d'aide à l'insertion	6
Actions de santé	5
Soutien ou suivi psy	3
Groupe de parole	3
Activités éducatives, d'éveil, de socialisation	3
Garde spécifique ou ponctuelle	3
Actions d'aide au logement	2
Actions d'aide à la mobilité	2
Aide devoirs	2
Ecoute / Conseil	1
Rupture isolement social	1
Médiation	1

1.2.3 *Les évolutions observées*

Les profils de plus en plus courants concernent les familles recomposées ou monoparentales. Parmi les difficultés relevées sont soulignées :

- les problèmes de carence de la fonction parentale,
- les parcours multi-institutionnels,
- les troubles psychiques (à la fois chez les parents et les enfants).

Les profils liés à la violence ou aux abus sexuels sont cités par peu d'établissements (crèche, Centre Socio-culturel, IME).

EVOLUTION DES PROFILS	Nombre d'établissements ayant cité cette évolution de profil
Familles recomposées	8
Familles monoparentales	7
Parcours multi-institutionnels	6
Troubles psychiques chez les enfants	5
Carence de la fonction parentale	5
De + en + de demandeurs d'asile	4
Troubles psychiques chez les parents	4
Familles socialement intégrées	3
De + en + de familles d'origine étrangères	2
Familles sans insertion professionnelle	2
Violence chez les enfants	2
Violence chez les parents	2
Jeunes victimes d'abus sexuels	1
Jeunes abuseurs sexuels	1
Mineurs de + en + jeunes	1
Familles nombreuses	1

Le classement de ces items n'a été effectué que par 6 établissements sur 18 et ne permet pas de dégager d'ordre de priorité ressenti.

1.3 Les articulations institutionnelles

1.3.1 *Les besoins d'accompagnement complémentaire identifiés*

De même que les actions menées, les besoins d'accompagnement identifiés par les établissements concernent principalement les parents.

Le soutien à la parentalité est cité le plus souvent. La majorité des établissements ayant identifié ce besoin ont déclaré avoir mis en place des actions sur ce thème (7 établissements sur 10, dont 4 haltes-garderie, le centre socio-culturel, un IME et le lieu d'accueil enfants-parents).

La médiation familiale, le suivi psychologique, l'aide à l'insertion et le soutien financier sont également souvent cités, en général par des établissements qui n'ont pas encore mis en place d'action sur ce thème.

TYPES DE BESOINS	Nombre d'établissements ayant cité ce type de besoin
Soutien à la parentalité	10
Médiation familiale	6
Soutien ou suivi psy	6
Actions d'aide à l'insertion	6
Soutien financier	5
Actions d'aide au logement	4
Groupe de parole	3
Actions de santé	3
Actions d'aide à la mobilité	2
Aide aux devoirs	1

1.3.2 *La connaissance des dispositifs permettant d'orienter*

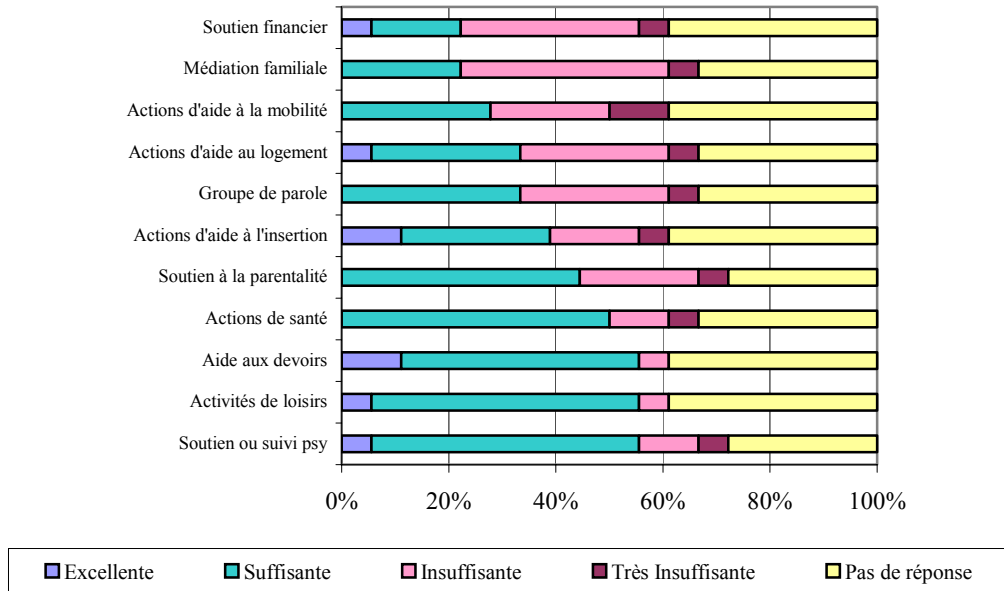
Globalement, l'appréciation sur la connaissance des différents dispositifs est mitigée. Par exemple la connaissance des dispositifs de soutien psychologique, d'activités de loisirs et d'aide aux devoirs, qui semblent les mieux connus, n'est considérée comme suffisante que par 56 % des établissements interrogés.

A noter toutefois, peu d'établissements ont déclaré avoir une connaissance très insuffisante des dispositifs. Nous observons par ailleurs une proportion importante de non-réponses (aux alentours de 35 %).

Les dispositifs les moins bien connus par les établissements concernent la médiation familiale, le soutien financier, l'aide à la mobilité et au logement, ainsi que les groupes de parole et le soutien à la parentalité. Paradoxalement, ces thèmes sont, pour la plupart, identifiés comme des besoins complémentaires d'accompagnement.

Ce constat reflète peut-être un certain dénuement des établissements face à l'évolution des problématiques de leur public.

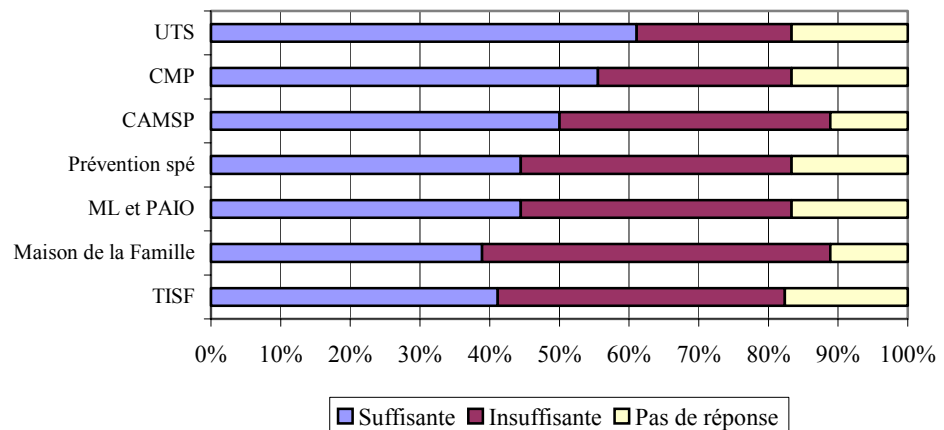
Connaissance du dispositif permettant d'orienter le public



1.3.3 La connaissance des dispositifs sociaux

Les établissements interrogés estiment avoir une connaissance moyenne des différents dispositifs. Si 61 % déclarent connaître l'activité des UTS, moins de 40 % connaissent l'activité des TISF et de la Maison de la Famille/ACF/Parentèle (regroupés dans le questionnaire), qui mènent pourtant des actions de médiation familiale et de parentalité, identifiées comme des besoins forts d'accompagnement complémentaire.

Connaissance des différents dispositifs



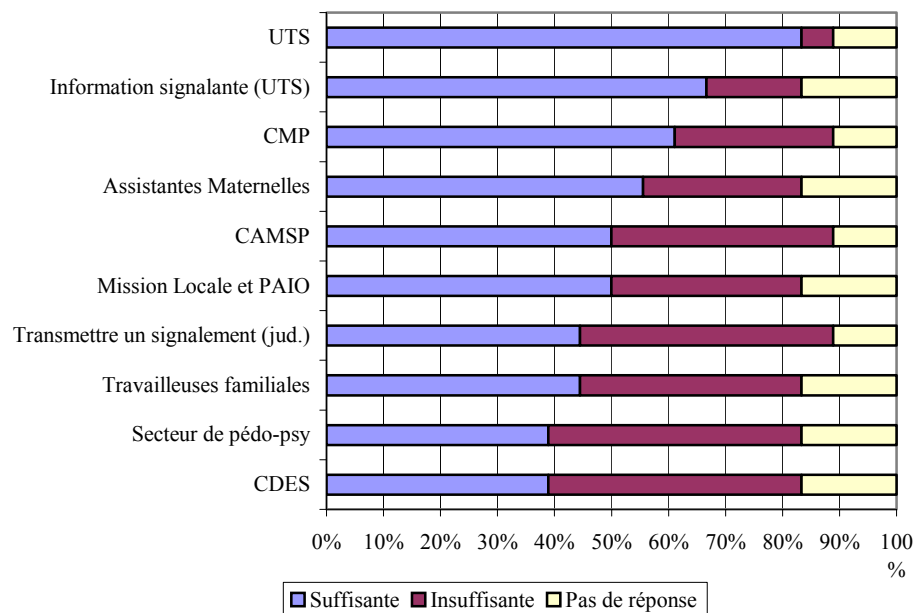
Outre la connaissance des activités des différents dispositifs, les établissements ont été interrogés sur leur maîtrise des modalités d'orientation de leur public vers ceux-ci.

L'orientation vers les UTS (information signalante ou contact d'une circonscription d'action sociale) et vers les CMP semble la mieux maîtrisée, puisque plus de 60 % des établissements déclarent avoir une connaissance suffisante pour contacter ce type de structure.

Les modalités d'orientation vers les assistantes maternelles, les CAMPS, les Missions Locales, les travailleuses familiales et l'autorité judiciaire pour un signalement sont également connues, mais dans une moindre mesure (de 44 % à 55 % des déclarations).

Enfin, le secteur de pédo-psychiatrie et la CDES sont moins bien maîtrisés : seulement 39 % des établissements déclarent savoir comment orienter leur public vers ces dispositifs (malgré la recrudescence des troubles psychique évoquée dans l'évolution des profils).

Connaissance des modalités de contact et d'orientation vers les différents dispositifs



1.3.4 Les modalités d'accès aux différents acteurs et dispositifs

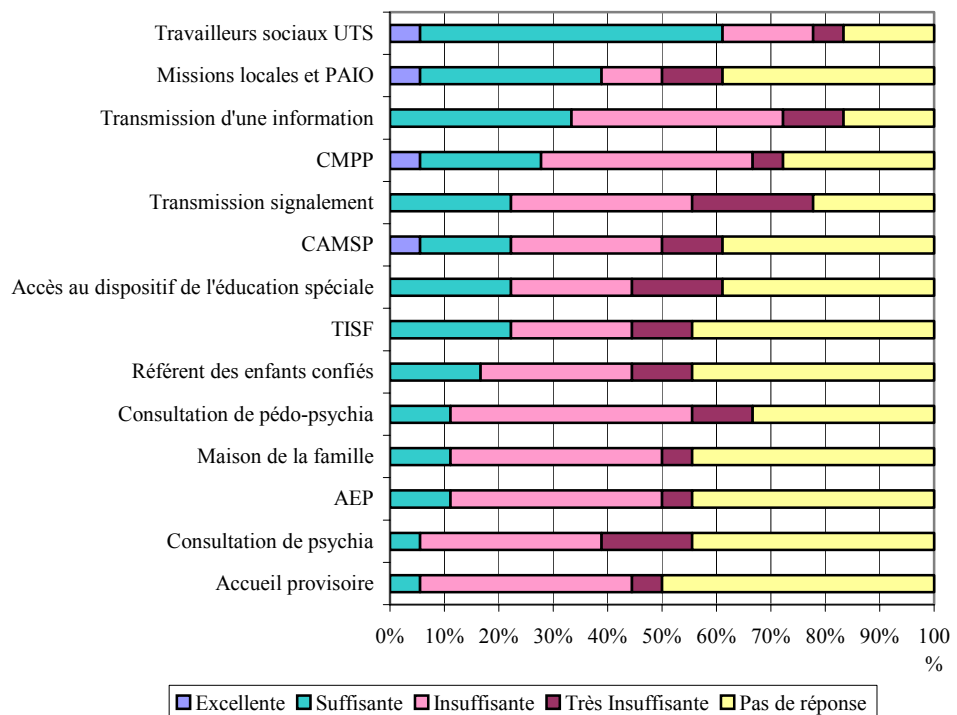
D'une façon générale, les modalités d'accès aux dispositifs sociaux existants dans le Loiret semblent insuffisantes.

Seul l'accès aux travailleurs sociaux est considéré comme suffisant par une majorité des établissements interrogés (61 %).

L'accès aux autres acteurs et dispositifs sociaux est considéré comme insuffisant voire très insuffisant par 33 % à 56 % des établissements. A titre d'exemple, les 4 dispositifs les moins accessibles sont : la consultation de pédo-psychiatrie, la consultation de psychiatrie, la transmission d'un signalement auprès de l'autorité judiciaire, et la transmission d'une information signalante auprès des services du département (UTS).

A noter, le service d'AEP n'est considéré comme accessible que par 2 établissements malgré une mise en place récente. Ce résultat montre la nécessité de communiquer sur cette nouvelle mesure.

Modalité d'accès

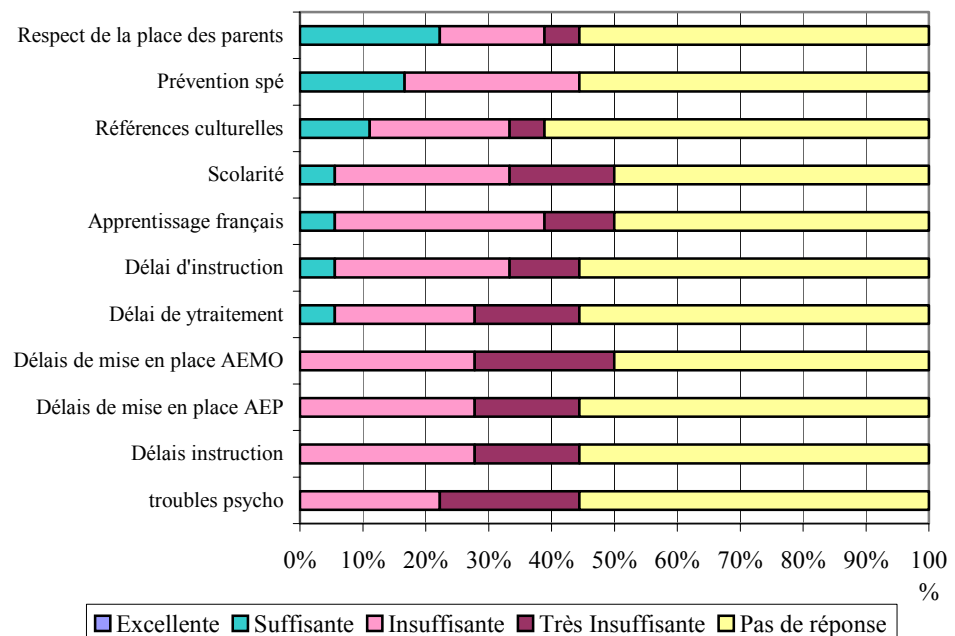


1.3.5 Les modalités de prise en charge (hors actions de protection)

Cette question est avant tout marquée par un fort taux de non-réponse (plus de 50 % en moyenne) mais également par l'importance de l'insuffisance ressentie par les établissements, notamment pour les actions suivantes :

TYPES DE PRISE EN CHARGE	Poids cumulé des réponses "Insuffisant" et "Très insuffisant"
Délais de mise en place AEMO	50 %
troubles psycho	44 %
Délais instruction	44 %
Délais de mise en place AEP	44 %
Apprentissage français	44 %
Scolarité	44 %
Délai de ytraitement	39 %
Délai d'instruction	39 %

Modalités de prise en charge



1.4 Synthèse des résultats sur la prévention

De ces résultats se dégagent 3 axes d'amélioration :

1) Aider les parents et faciliter les relations familiales

- Les actions de soutien à la parentalité et de médiation familiale sont identifiées comme un besoin par 10 et 6 établissements sur 18. La notion de parentalité reste encore à définir.
- La situation familiale (famille recomposée ou monoparentale) constituent l'évolution majeure des profils de publics pour 8 établissements.

2) Développer la prise en charge psychiatrique

- Les troubles psychiques (chez les enfants et les parents) sont de plus en plus prégnants pour 5 établissements.
- Les liens avec les services de pédo-psychiatrie et de psychiatrie sont à renforcer.

3) Améliorer la connaissance du dispositif

- Les dispositifs les mieux connus ne sont connus que par 56 % des répondants.

2. Les questionnaires relatifs à la protection

2.1 Présentation des établissements ayant répondu

Au 4 décembre 2002, 15 questionnaires sur 30 ont été reçus en retour, soit un taux de réponse de 50 %. Le traitement suit l'ordre des questions. Pour les questions fermées de type oui/non, nous considérons les non-réponses en tant que telles, sans les interpréter, bien qu'elles soient parfois nombreuses. Les résultats sont présentés à partir des déclarations de ces 15 établissements et n'ont pas de caractère exhaustif pour l'ensemble du département.

Parmi les 15 questionnaires retournés, 5 proviennent de MECS. Les autres établissements ayant répondu sont par exemple : des services d'Action Educative en Milieu Ouvert, Foyers (FAE, foyer collectif), service d'AEP, service d'Investigation et d'Orientation Educative ou Accueil Familial.

8 de ces établissements sont situés à Orléans.

En grande majorité (12 questionnaires sur 15), ce sont les Directeurs d'établissement qui ont rempli le questionnaire.

2.2 Les publics accueillis et leur évolution

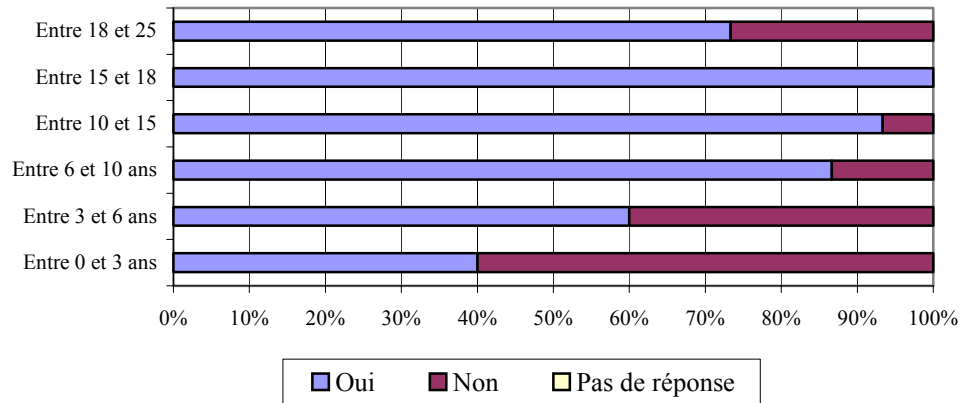
2.2.1 *Publics accueillis*

- **Tranches d'âge**

La plupart des établissements (plus de 80 %) accueille des enfants de 6 à 18 ans.

73 % des répondants accueillent également de jeunes majeurs entre 18 et 25 ans. Ils sont en revanche "seulement" 40 % à accueillir des enfants entre 0 et 3 ans.

Le public accueilli

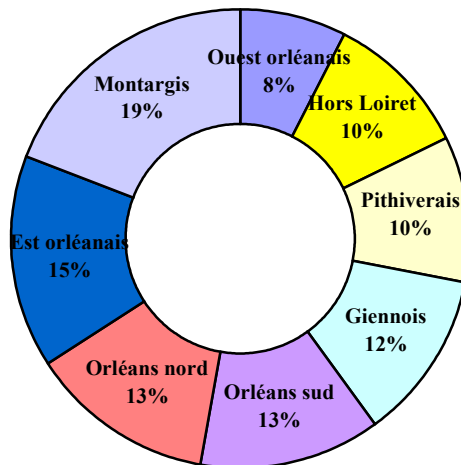


- **Provenance**

La provenance géographique des enfants accueillis se répartit quasiment à part égale entre les différentes UTS, avec toutefois une prédominance des secteurs de Montargis et d'Orléans (49 %).

Seuls 10 % des enfants proviennent d'autres départements (majoritairement de la région parisienne).

Répartition des UTS d'origine des enfants accueillis



- **Décision d'admission**

Dans 7 établissements, la majorité des enfants a été admise sur décision de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance.

6 établissements accueillent des enfants dans un cadre d'admission autre.

2.2.2 Les actions menées

En premier lieu, il ressort que l'ordre des actions est différent de celui des établissements de prévention présenté en première partie.

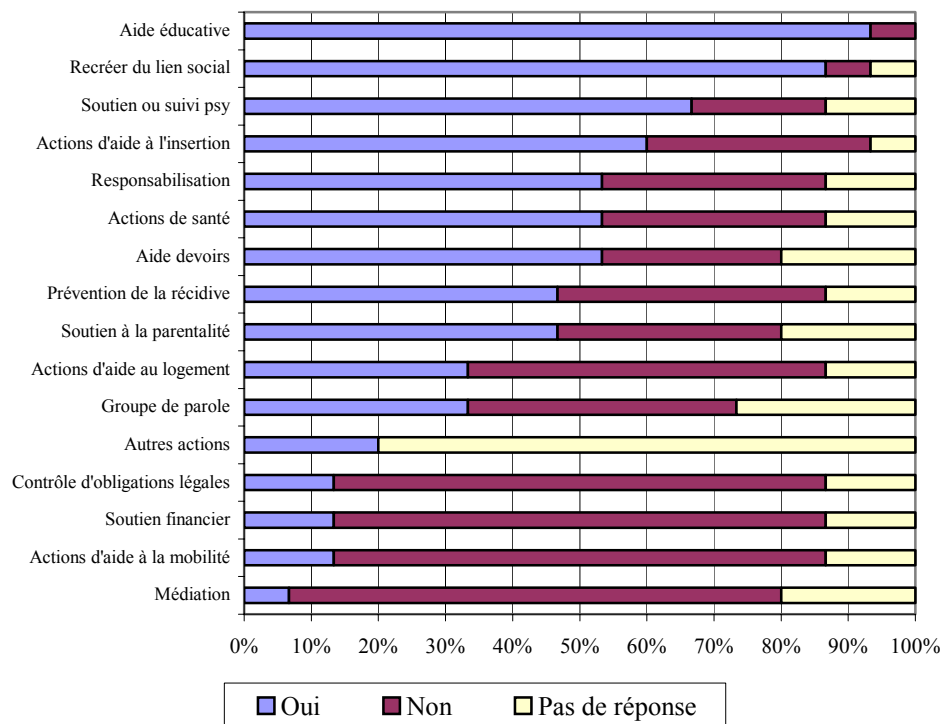
Deux actions sont menées par plus de 80 % des établissements : l'aide éducative et les actions visant à recréer du lien social.

Le soutien ou suivi psychologique ainsi que les actions d'aide à l'insertion sont mise en œuvre par plus de 60 % des établissements.

Les actions les moins citées concernent la médiation, l'aide à la mobilité, le soutien financier ou encore le contrôle d'obligations légales.

Le nombre d'établissements (moins de 5 %) ayant mis en place des actions concernant l'accompagnement des parents est faible malgré les récentes évolutions législatives sur la participation des parents à la prise en charge.

Actions des établissements



2.2.3 Les évolutions observées

Les évolutions de profils observées par les établissements de la protection sont proches de celles observées par les établissements de prévention et de la petite enfance.

Elles concernent principalement les **familles recomposées et monoparentales**, une **carence de plus en plus importante de la fonction parentale**, ainsi que les **troubles psychiques**, tant chez les enfants que chez les parents.

Contrairement au constat énoncé en première partie, les **phénomènes de violence** et d'**abus sexuels** sont ressentis de façon plus importante par les responsables d'établissements de protection.

EVOLUTION DES PROFILS	Nombre d'établissements ayant cité cette évolution de profil
Familles recomposées	11
Violence chez les enfants	10
Troubles psychiques chez les enfants	10
Carence de la fonction parentale	10
Jeunes victimes d'abus sexuels	8
Familles monoparentales	7
Troubles psychiques chez les parents	7
Parcours multi-institutionnels	5
Demandeurs d'asile	4
Familles sans insertion professionnelle	3
Fam. d'origine étra.	2
Violence chez les parents	2
Jeunes abuseurs sexuels	2
Parents de + en + jeunes	1
Mineurs de + en + jeunes	1
Familles nombreuses	1

Le classement de ces items n'a été effectué que par 8 établissements sur 15 et ne permet pas de dégager d'ordre de priorité.

2.3 Les articulations institutionnelles

2.3.1 *Les parcours institutionnels des usagers*

Les établissements interrogés n'ont pas tous connaissance du parcours de leurs usagers. Ainsi, 6 d'entre eux ne savent pas répartir leur population selon les dispositifs utilisés préalablement.

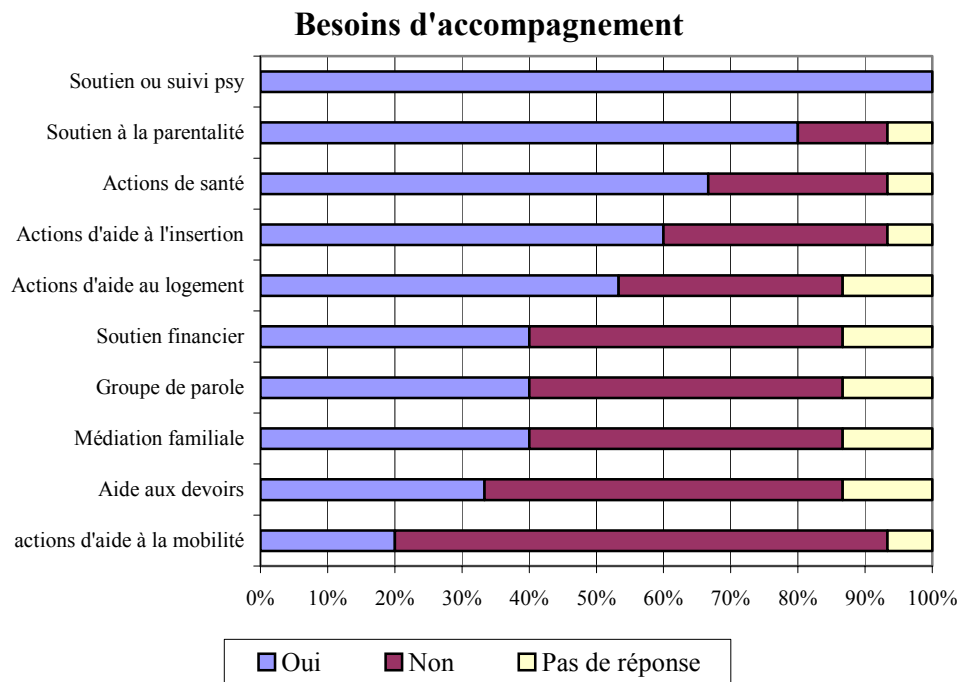
Les autres établissements présentent des ventilations relativement variées, mais 5 d'entre eux recensent une majorité d'usagers passés préalablement par un dispositif identique (ASE ou PJJ).

La schématisation d'un parcours-type semble quant à elle difficile à effectuer, puisque seulement 3 établissements ont précisé le parcours le plus courant de leurs usagers.

2.3.2 *Les besoins d'accompagnement complémentaire identifiés*

Le suivi psychologique est considéré comme un besoin pour l'ensemble des établissements et semble donc constituer une réelle priorité.

Le soutien à la parentalité est identifié comme un besoin par 80 % des établissements. Citées par plus de 50 % des répondants, les actions de santé, d'aide à l'insertion et d'aide au logement semblent préoccupantes.

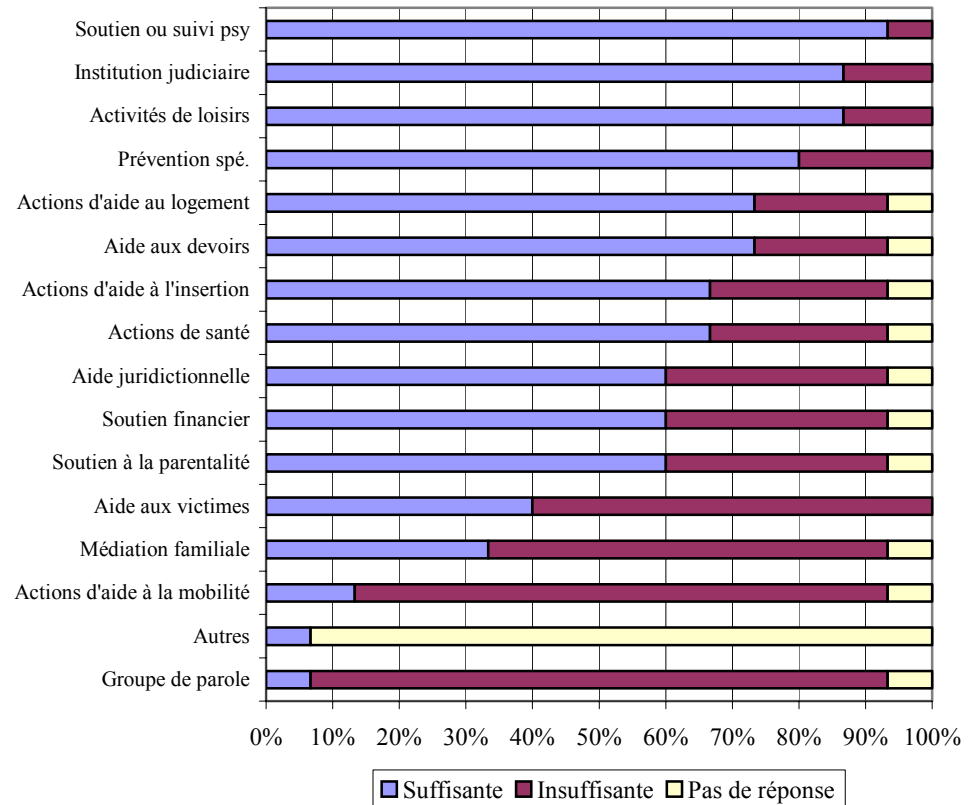


2.3.3 *La connaissance des dispositifs permettant d'orienter*

Globalement, les établissements connaissent mieux le dispositif que les établissements de la prévention : 60 % d'entre eux déclarent connaître 11 dispositifs sur les 15 qui étaient proposés.

Les groupes de paroles, l'aide à la mobilité, la médiation familiale et l'aide aux victimes sont les moins connus, puisque moins de 40 % déclarent connaître ces dispositifs.

Connaissance du dispositif d'orientation



2.3.4 La connaissance des dispositifs sociaux

Les réponses formulées confirment le meilleur niveau de connaissance des différents dispositifs qu'ont les établissements de la protection par rapport aux acteurs de prévention.

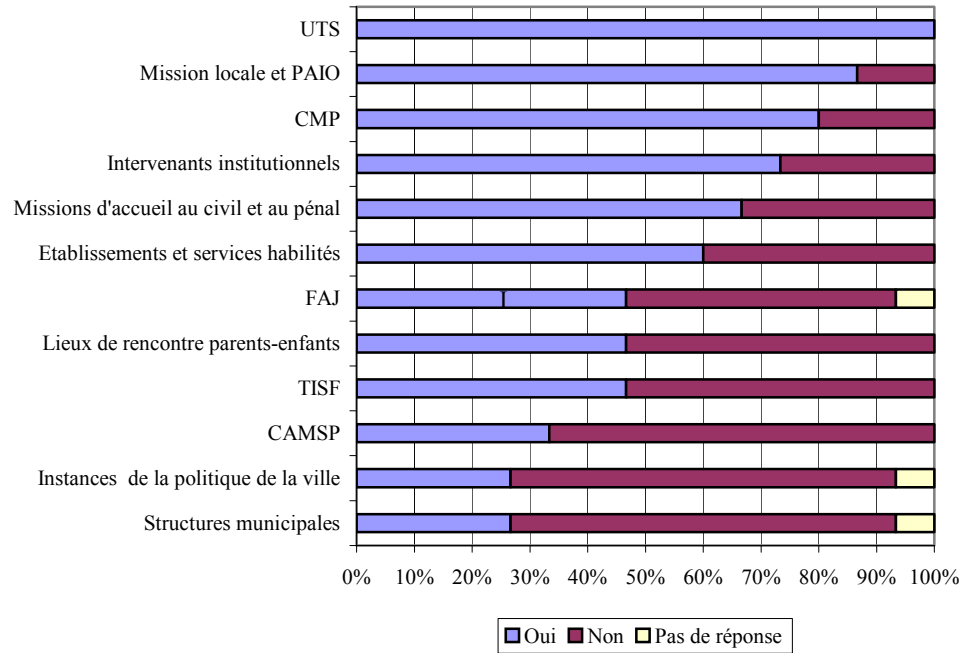
Les dispositifs connus quasiment par tous (connaissance des activités et de la façon de les contacter) sont le CMP, les UTS et les Missions Locales/PAIO. De même, les modalités de transmission d'un signalement ou d'une information signalante semblent maîtrisées par tous.

Quelques dispositifs mériteraient cependant de mieux se faire connaître :

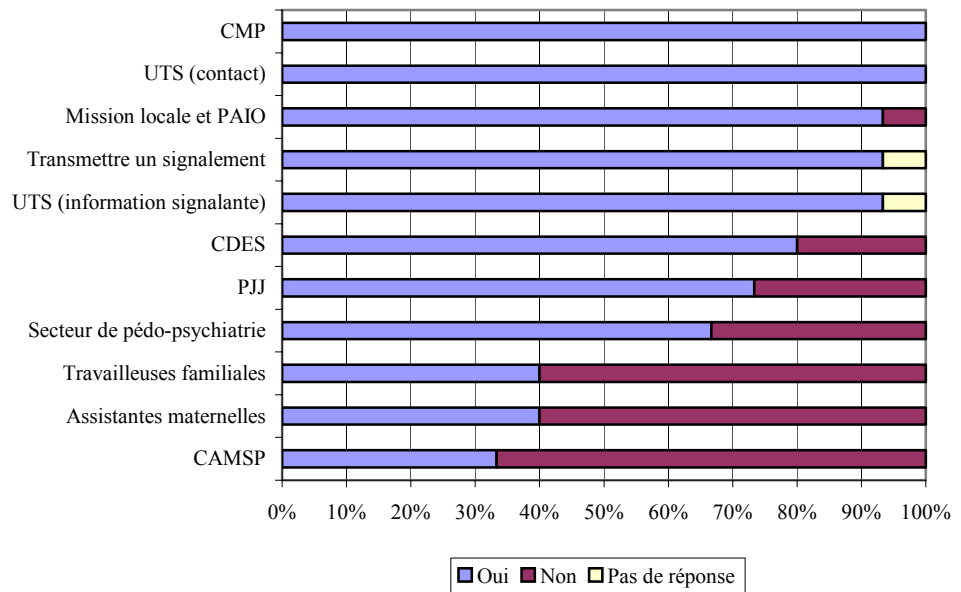
- les CAMSP,
- les Assistantes Maternelles,
- les Travailleuses Familiales,
- les structures municipales,
- les lieux de rencontre parents-enfants,

- le FAJ.

Connaissance des dispositifs sociaux existants



Orientation et contact des différents dispositifs

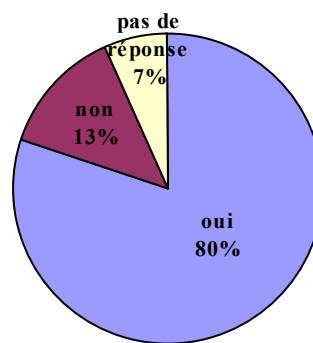


2.3.5 *Le travail en réseau*

Si le travail en réseau est considéré comme une nécessité par l'ensemble des établissements, 80 % le considèrent comme une réalité.

Toutefois, ce travail en réseau se réduit souvent, pour les 80 % qui le considèrent comme une réalité, à une participation à des réunions ou des groupes de travail, ce qui prouve que cela pourrait être développé.

Le travail en réseau est-il une réalité ?



Les établissements sondés sont nombreux à faire partie d'instances partenariales de façon régulière. Seuls 3 d'entre eux n'ont déclaré aucune participation.

Ces instances sont multiples et très différentes en fonction des établissements. Les plus courantes sont les UTS, les structures de l'Education Nationale, les CMP/CMPP, la CDES ainsi que les Missions Locales.

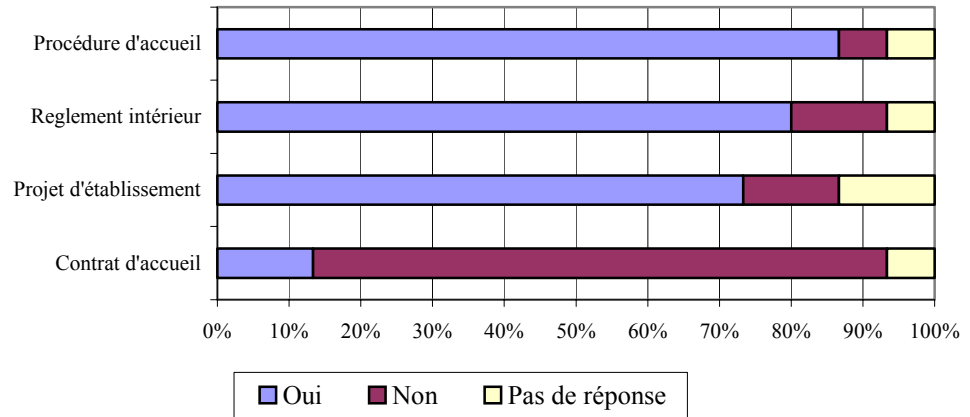
2.4 Organisation de la vie des établissements

2.4.1 *Documents internes*

La grande majorité des établissements disposent de 3 principaux documents internes : la procédure d'accueil (13 établissements), le règlement intérieur (12 établissements) et le projet d'établissement (11 établissements).

Inversement, le contrat d'accueil est plus rare, puisque seuls 2 établissements l'ont rédigé.

Documents internes aux établissements



Les **procédures d'accueil** sont variables d'un établissement à l'autre.

Elles consistent le plus souvent en une réunion d'explication avec le jeune, parfois accompagné de la famille, ainsi qu'une visite de l'établissement d'accueil.

Une rencontre avec le travailleur social est organisée par deux établissements. Deux autres envoient un courrier d'information à la famille.

Ces variations amènent à s'interroger sur deux points :

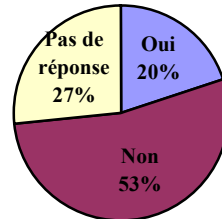
- la participation des parents et l'appropriation du projet,
- la coordination entre les professionnels et l'aspects qualitatifs du projet (continuité et cohérence avec les actions précédentes et les autres actions simultanées notamment).

Les **dates d'actualisation** des différents documents internes n'ont pas toujours été précisées par les établissements. On peut noter cependant que les réponses s'étalent de 1983 à 2002. Certains supports sont donc particulièrement anciens...

2.4.2 *Instances de dialogue*

Seul trois établissements déclarent avoir mis en place un conseil d'établissement, sans toutefois préciser la fréquence des réunions de cette instance. Cette donnée semble confirmer le manque d'opportunités pour les parents d'être associés à la prise en charge.

Poids des établissements disposant d'un Conseil d'établissement



Enfin, 12 établissements envisagent de mettre en place des actions afin de renforcer la place des enfants et de leur famille dans l'accompagnement.

Celles-ci prendraient la forme :

- d'une association aux projets quotidiens de l'enfant ou aux réunions de synthèse (3 réponses)
- de la mise en place d'une structure, ex. : Conseil de la Vie sociale, CE (3 réponses)
- de la rédaction d'un livret d'accueil (2 réponses)
- d'un travail dans le cadre de l'évolution législative récente (2 réponses)
- d'une contractualisation de la prise en charge avec les parents (2 réponses)

2.5 Synthèse des résultats sur la protection

De ces résultats se dégagent 3 axes d'amélioration :

1) Renforcer la place des enfants et de leur famille dans l'accompagnement

- La situation familiale (famille recomposée ou monoparentale, carence de la fonction parentale) constituent l'évolution majeure des profils de publics pour 12 établissements.
- Les familles ne sont pas encore assez associées à l'accueil et au projet de l'enfant. Seuls 3 établissements sur 15 ont mis en place un Conseil d'Etablissement.

2) Développer le soutien psychologique et les actions liées à la santé

- Le soutien ou suivi psychologique est considéré comme un besoin par tous les établissements.
- 66 % des établissements considèrent les actions de santé comme un besoin.
- La violence subie ou provoquée par les enfants reste une préoccupation majeure des établissements de protection (citée par plus de la moitié des répondants) et contribue probablement au besoin de suivi psychologique.

3) Améliorer la connaissance des dispositifs

- Les établissements de protection semblent mieux connaître les dispositifs. Toutefois la variété des besoins identifiés nécessiterait une meilleure connaissance de l'ensemble des structures et services existants.